

Master en gestion de production

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE PR502 Gestion environnementale			
Code	TEPR2M02	Caractère	Obligatoire
Bloc	2M	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Joel VOISIN (joel.voisin@helha.be) Sébastien SCLAMENDER (sebastien.sclamender@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	master / niveau 7 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement fait partie du bloc 2 du Master en Gestion de Production. Elle regroupe les enseignements de Gestion Environnementale (GE) et de Traitement de l'Eau (TE).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Agir de façon réflexive et autonome, en équipe, en partenariat**
 - 2.3 Actualiser ses connaissances et compétences
 - 2.4 Collaborer activement avec d'autres dans un esprit d'ouverture
- Compétence 3 **Analyser une situation suivant une approche rationnelle**
 - 3.1 Identifier, traiter et synthétiser les données pertinentes
 - 3.3 Transposer les résultats des études à la situation traitée
 - 3.4 Exercer un esprit critique
- Compétence 6 **Agir de manière professionnelle et responsable**
 - 6.1 Respecter la législation et les normes en vigueur
 - 6.2 Veiller à la sécurité et à l'intégrité des personnes.
 - 6.3 Participer à la gestion de la qualité
 - 6.4 Intégrer l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources
 - 6.5 Intégrer le respect de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Acquis d'apprentissage visés

Individuellement, sur base des notions théoriques abordées et des exercices résolus au cours et à travers un examen écrit, l'étudiant(e) sera capable de :

- Justifier l'importance de l'eau, en particulier pour l'industrie, sur base des propriétés chimiques et physiques de cette molécule ;
- Décrire les différents usages pouvant être faits de l'eau en industrie et les relier aux différentes qualités d'eau nécessaires ;
- Décrire et expliquer les principales méthodes de traitement des eaux d'alimentation et des effluents.
- Définir et expliquer les notions de base de la législation, des impacts environnementaux, du cycle de vie d'un produit
- justifier les implications des principes du droit de l'environnement
- Choisir et expliquer les méthodes requises pour éliminer un type de polluant
- Expliquer les filières les mieux adaptées aux traitements des déchets à éliminer

- Tenir un raisonnement cohérent sur les pratiques actuelles
- Etre critique quant au traitement et à la valorisation des effluents et des déchets
- Mettre en place des étapes du système de management environnemental dans une entreprise
- Se positionner de façon argumentée sur toute question relative à la gestion environnementale

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEPR2M02A	Gestion environnementale	16 h / 1.5 C
TEPR2M02B	Traitement de l'eau	8 h / 0.5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

TEPR2M02A	Gestion environnementale	15
TEPR2M02B	Traitement de l'eau	5

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de l'UE est calculée selon la moyenne géométrique pondérée des notes des AA.

$$\text{Note} = (\text{TE}^1 * \text{GE}^3) ^ (1/4)$$

Si l'une des AA présente une note inférieure ou égale à 7/20 et que la note de l'UE est supérieure ou égale à 10/20, la note de l'UE peut être fixée à 9/20.

En cas d'absence injustifiée lors d'une évaluation continue, une note de 0 sera attribuée à cette partie d'évaluation.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

5. Cohérence pédagogique

La gestion environnementale est un domaine spécifique de la gestion de l'industrie, à multiples composantes. De façon particulière compte tenu de son importance dans un esprit de développement durable et de connaissance des normes, le traitement de l'eau est développé dans une AA en parallèle avec une seconde AA plus généraliste.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Master en gestion de production

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Gestion environnementale			
Code	9_TEPR2M02A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2M	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	16 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Joel VOISIN (joel.voisin@helha.be)		
Coefficient de pondération	15		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Voir fiche UE.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- de définir et d'expliquer les notions de base de la législation, des impacts environnementaux, du cycle de vie d'un produit
- justifier les implications des principes du droit de l'environnement
- de choisir et d'expliquer les méthodes requises pour éliminer un type de polluant
- d'expliquer les filières les mieux adaptées aux traitements des déchets à éliminer
- de tenir un raisonnement cohérent sur les pratiques actuelles
- d'être critique quant au traitement et à la valorisation des effluents et des déchets
- de mettre en place des étapes du système de management environnemental dans une entreprise
- de se positionner de façon argumentée sur toute question relative à la gestion environnementale

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Législation, permis, études d'incidence, protection de l'environnement ...
- Impacts environnementaux : sol, effluents gazeux, bruit, énergie ...
- Mise en place de la gestion des déchets dans une entreprise
- Management environnemental - audit
- Le cycle de vie d'un produit

Démarches d'apprentissage

Cours magistral, éventuellement assister à une présentation d'une étude d'incidences

Des travaux personnels, en groupe ou en solo, peuvent faire partie de l'apprentissage, de même que l'utilisation de méthodes pédagogiques particulières telles que la classe inversée, la classe renversée, etc.

Dispositifs d'aide à la réussite

/

Sources et références

Liste et site internet disponible dans le syllabus

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus - Liste de site de référence

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'examen est écrit. Dans le cas où des travaux ont été réalisés, ceux-ci peuvent être cotés et cette cote peut faire partie de la cote finale (dans ce cas, la part des travaux sera communiquée aux étudiants dans le descriptif du travail en question).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

"En fonction de l'évolution de la pandémie liée au COVID-19, dans le respect des recommandations décidées par les Autorités compétentes, les activités alterneront, au besoin, entre du présentiel et/ou du distanciel. Si la situation sanitaire l'exige, une évaluation écrite en mode distanciel sera envisagée. »

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Master en gestion de production

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 46

Fax : +32 (0) 65 40 41 56

Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Traitement de l'eau			
Code	9_TEPR2M02B	Caractère	Obligatoire
Bloc	2M	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	0.5 C	Volume horaire	8 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sébastien SCLAMENDER (sebastien.sclamender@helha.be)		
Coefficient de pondération	5		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Voir fiche UE.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Voir fiche UE.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Importance de l'eau pour l'industrie ;
- Impuretés de l'eau ;
- Traitement des eaux d'alimentation et des effluents.

Démarches d'apprentissage

Cours magistral.

En cas d'impossibilité de présentiel, cours magistral à distance.

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant.

Sources et références

Bibliographie présentée au cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Copie des diapositives projetées au cours.

4. Modalités d'évaluation

Principe

25% de l'UE

Q2 = Q3 = examen écrit 100%

Examen écrit en fin de module. Présence obligatoire.

En cas d'impossibilité de présentiel, examen écrit à distance.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 5

Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).